

Visa des personnel

RL

SOCIÉTÉ NATIONALE DES
CHEMINS DE FER BELGES

Bruxelles, le 22 mai 1954.

Direction du
Service Commercial

BUREAU 61-12

Section 14

AVIS N°46 C.

Code 666.13 + 11.7 + 111.20

VOYAGEURS ET BAGAGES

AUTOBUS DE SUBSTITUTION.

LIGNE 163 A BERTRIX - MUNO.

Le présent Avis remplace l'Avis 74/185 C du 26 juillet 1950 publié lors de l'instauration du service de substitution de la ligne de **Bertrix à Muno**.

Il ne modifie pas les principes actuellement appliqués sur ce service mais a pour but de mettre à jour la documentation y relative et de reprendre toutes les prescriptions de tarification propres à cette ligne et qui restent d'application.

Les dispositions de l'Avis 6 C du 20 janvier 1954 concernant la taxation, la délivrance des billets et des abonnements, ainsi que l'acceptation des bagages enregistrés, des vélos et des voitures d'enfant sont applicables au service précité pour autant que les prescriptions ci-après n'y dérogent pas.

L'annexe 1 au présent Avis donne la liste des arrêts "autobus" avec leur assimilation aux gares et points d'arrêt "chemin de fer" ainsi que la numérotation nouvelle de ces arrêts.

L'annexe 2 est constituée par le schéma de la ligne d'autobus et des lignes ferrées de la région.

(B)-65701-5-54-(1300)-J.S.

Dispositions spéciales concernant les billets.

1. La gare d'échange de Bertrix délivre comme précédemment des billets Edmonson et des billets passe-partout pour les destinations de la ligne substituée. Ces billets sont valables pour atteindre par autobus les points d'arrêt correspondant à ces gares.
2. Il appartient au voyageur venant de la ligne d'autobus de se procurer à la gare d'échange un billet de chemin de fer valable de cette gare à la gare de destination définitive.
3. L'arrêt autobus de **St Medard (Gare)** n'est considéré comme point tarifé et assimilé à la gare de St Medard que pour les relations avec **Bertrix**. La distance d'application est donc de 6 km, distance chemin de fer entre Bertrix et St Medard.

Il en découle que la même distance est également d'application dans les relations ci-après :

Bertrix - Rte de Babinaye	Sur la Rochette-Rte de Babinaye
Bertrix - Gribomont	Sur la Rochette-Gribomont
Remise - Rte de Babinaye	St Médard - Remise
Remise - Gribomont	St Médard - Sur la Rochette.

Dans les autres cas, tous les arrêts entre Orgéo Place et Orgéo Ardoisières sont à considérer comme arrêts intermédiaires non tarifés et il doit être fait application des règles normales de tarification en tenant compte de ce fait.

Le tarif de la ligne donne d'ailleurs le prix applicable dans chaque relation.

4. Les billets A.R. du type universel sont valables au retour dans les trains entre Bertrix et St Médard sur la ligne 165 s'ils sont taxés pour la section autobus correspondante de Bertrix à St Médard Gare ou pour tout autre parcours autobus comportant cette section.
5. Aux voyageurs venant de la direction de Virton St Médard pour se rendre à un point de la ligne d'autobus 163 A, il n'est délivré que des billets à destination de Bertrix ou de St Médard.

6. Aux voyageurs venant de la direction de Libramont ou de la ligne 166 et qui doivent se rendre via Bertrix par autobus vers les arrêts de Route de Babinaye, de Gribomont et de St Médard-Gare, il est délivré des billets pour St Médard, gare Chemin de fer auxquels ces arrêts sont assimilés.

7. Les billets de chemin de fer valables de ou via Bertrix à destination de la gare d'Orgéo sur la ligne 165 ne sont pas valables sur le service d'autobus de substitution pour se rendre à Orgéo Place. La même règle est applicable aux billets chemin de fer "Retour" valables à partir de la gare d'Orgéo.

Dispositions particulières concernant les abonnements.

1. Les demandes d'abonnements hebdomadaires valables au départ de la ligne d'autobus de Bertrix à Muno doivent être faites à l'une des gares de Bertrix ou de St Médard à la meilleure convenance des intéressés.
2. Rien n'est modifié en ce qui concerne la taxation, le libellé des parcours et l'utilisation des abonnements de toutes catégories étant entendu que les dispositions relatives à l'arrêt de St Médard Gare faisant l'objet des dispositions particulières 3 et 6 relatives aux billets, sont d'application.
3. S'il s'agit d'abonnés allant dans la direction de Virton St Mard au départ d'un point intermédiaire de la ligne d'autobus, compris entre les arrêts de St Médard Gare et de Bertrix Gare (en l'occurrence "Sur la Rochette, Route de Babinaye et Gribomont") ou inversement, il leur est délivré des abonnements valables au départ ou à destination des deux points tarifés qui encadrent le point intermédiaire envisagé, en égard à ce que ces abonnés changent tantôt à St Médard tantôt à Bertrix, selon les horaires.

De tels abonnements sont taxés suivant la plus longue des distances "chemin de fer", afférentes aux points tarifés qui encadrent le point intermédiaire envisagé.

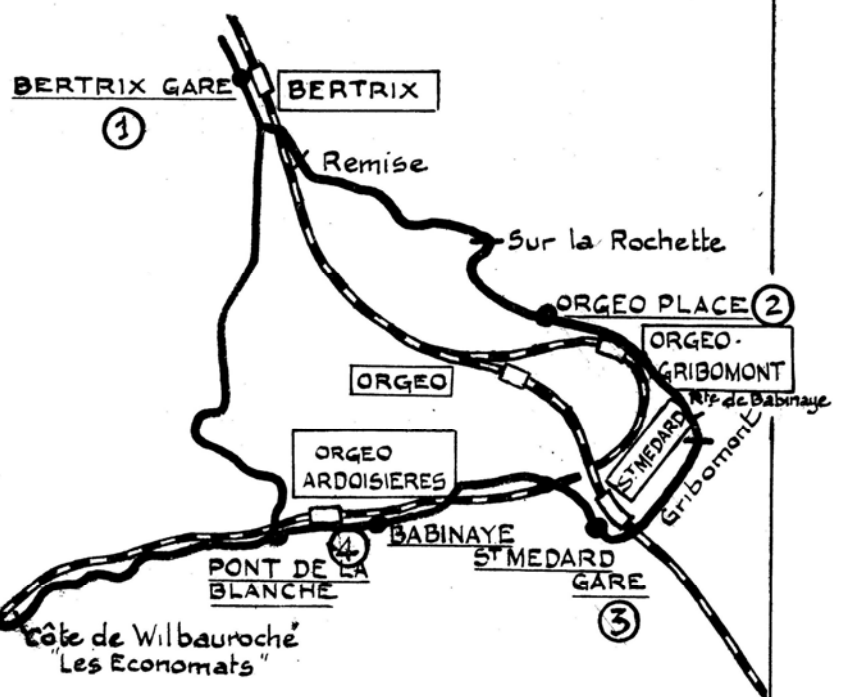
4. Les abonnements de toutes catégories délivrés pour le parcours St Médard - Bertrix et au delà ou vice versa, sont valables indifféremment sur les trains et sur les autobus entre ces deux points.

Disposition spéciale concernant le transport des bagages.

Seule la gare de Bertrix est autorisée à enregistrer les bagages de bout en bout comme il est prévu à l'avis 6 C. de 1954. Les bagages qui seraient présentés à la gare de St Médard par des voyageurs venant de la ligne d'auto-bus doivent être enregistrés comme des bagages au départ de St Médard.

Pour le Directeur du Service Commercial,
L'Inspecteur en Chef, Adjoint,

VAN CAUWENBERGE.








CUGNON - MORTENAN
côte de Wilbauroche
"Les Economats"

HERBEUMONT VILLAGE (6)
HERBEUMONT

Hôtel
"La Bonne Espérance,"
Abbaye de Conques

ST CECILE
MUNO

LEGENDE

-  LIGNE DE CHEMIN DE FER
SPOORWEG.
-  LIGNE D'AUTOBUS DE SUBSTITUTION
VERVANGINGS AUTOBUSLIJN.
-  **BERTRIX**
GARE C.F.
SPOORWEGSTATION.
-  ① **BERTRIX - GARE - ARRET AUTOBUS**
TARIFE ASSIMILE.
GETARIFEERDE GELYKGESTELDE
AUTOBUS HALTE
-  **Remise: ARRET AUTOBUS INTERME-**
DIAIRE NON TARIFE.
NIET GELYKGESTELDE TUSSEN-
GELEGEN AUTOBUS HALTE

Annexe I à l'Avis n°46 C de 1954.

LIGNE 163

Arrêts "autobus"	Points tarifés CF correspondants	Numéros des sections
BERTRIX 'GARE Remise Sur la Rochette	Bertrix	1
ORGEO-PLACE Route de Babinaye Gri bomont	Orgéo-Gri bomont	2
ST MEDARD-GARE (1) ORGEO-ARDOISIÈRES-) BABINAYE)	St Médard	3
ORGEO-ARDOISIÈRES) PONT DE LA BLANCHE) Les Economats)	Orgéo-Ardoisières	4
CUGNON-CARREFOUR	Cugnon-Mortehan	5
HERBEUMONT VILLAGE Hôtel "La Bonne Espérance" Abbaye de Conques	Herbeumont	6
STE CECILE-EGLISE) STE CECILE-ROUTE DE) FONTENOILLE) Perensart Carrefour de Watrinsart	Ste Cécile	7
MUNO VILLAGE	Muno	8

(1) Voir remarques n°3 des dispositions spéciales concernant les billets et n°2 concernant les abonnements.